



## **DELIBERATIONS DU 29 OCTOBRE 2014**

1. Décision modificative de crédit n° 4
2. Institution de la taxe de séjour au réel et tarifs
3. Tarif pour la journée "Brad'livres"
4. Commission communale des impôts directs
5. Révision des tarifs des fluides et droit de place de l'aire d'accueil des gens du voyage de Tréfféac
6. Révision des redevances des logements communaux
7. Loyer d'un garage communal
8. Prévoyance – évolution de l'assiette de calcul – prise en compte du régime indemnitaire
9. Convention avec la CARENE – Mise à disposition gratuite des libriels fournis par Adullact
10. Marché public de fourniture d'équipement de protection individuelle (EPI) pour la ville de Saint-Nazaire et Trignac – coordonnateur Saint-Nazaire – autorisation de signer la convention de groupement de commande
11. Convention pour mise à disposition des agents des services de la ville pour assistance de gestion des espaces publics communautaires
12. Lutte contre le frelon asiatique – attribution de subvention aux propriétaires privés pour la destruction de nids
13. Actualisation des données chiffrées pour la répartition des dotations d'État – longueur de voirie communale au 1er janvier 2014

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Du      **29 OCTOBRE 2014**

**DEL\_20141029\_01**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Décision modificative de  
crédits n° 4**

Étaient présents : M. David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYDON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaëg PROCKTER à David THOMAS

Absents :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite le

Il est proposé au Conseil Municipal de voter la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

**RECETTES**

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Article	Fonction	Opér°	Montant	Libellé
7322	01		68 000,00	Dotation de solidarité communautaire

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : **68 000,00**

**DEPENSES**

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

Article	Fonction	Opér°	Montant	Libellé
023	01		500,00	Virement à la section d'investissement

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Article	Fonction	Opér°	Montant	Libellé
6232	023		70 000,00	Fêtes et cérémonies
60612	020		104 000,00	Énergie - Électricité

Chapitre 022 : Dépenses imprévues

Article	Fonction	Opér°	Montant	Libellé
022	01		- 106 610,00	Dépenses imprévues

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

Article	Fonction	Opér°	Montant	Libellé
6574	01		110,00	Association Trignacaise pour la lecture et la culture

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 68 000,00

SOLDE SECTION DE FONCTIONNEMENT : 0,00

RECETTES Section d'Investissement

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

Article	Fonction	Opér°	Montant	Libellé
021	01		500,00	Virement de la section de fonctionnement

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 500,00

DEPENSES

Chapitre 21 : Immobilisations corporelles

Article	Fonction	Opér°	Montant	Libellé
21538	820	0036	- 30 000,00	Installations, autres réseaux

Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées

Article	Fonction	Opér°	Montant	Libellé
204182	820	0037	30 000,00	Subventions versées autres services publics bâtiment et autres installations

Chapitre 26 : Participations et créances rattachées à des participations

Article	Fonction	Opér°	Montant	Libellé
261	820	0030	500,00	Titres de participation (SONADEV)

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 500,00

SOLDE SECTION D'INVESTISSEMENT 0,00

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette décision modificative de crédits n° 4.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒Transmis à M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒Retour en Mairie le 31 OCT. 2014  
⇒Publié ou affiché le 31 OCT. 2014



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Du 29 OCTOBRE 2014

**DEL\_20141029\_02**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Institution de la taxe de  
séjour au réel et tarifs**

Étaient présents : M. David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYRON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à David THOMAS

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

Lors de sa séance du 24 septembre 2014, le Conseil Municipal a pris connaissance des modalités d'application de la taxe de séjour. Aujourd'hui, il est proposé d'instaurer cette taxe de séjour au réel et de fixer les tarifs à compter du 1er janvier 2015.

Le Conseil Municipal,  
Vu les articles L2333-26 et suivants du CGCT,  
Vu l'article L5211-21 du CGCT  
Vu l'article L5722-6 du CGCT  
Vu l'article L133-7 du code du tourisme

Après avoir délibéré,  
Décide :

1° D'établir à compter du 1er janvier 2015 et dans les conditions fixées par la présente délibération, la taxe de séjour sur le territoire de la commune de Trignac.

2° La période de perception de la taxe est fixée à l'année entière.

3° Les tarifs de la taxe sont fixés ainsi :

Hôtels de tourisme 4 étoiles luxe, 4 et 5 étoiles, résidences de tourisme 4 et 5 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	1,00 €
---	--------

Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,80 €
--	--------

Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles, de catégorie grand confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes 0,70 €

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, de catégorie confort et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes 0,50 €

Hôtels de tourisme classés sans étoile et tous autres établissements de caractéristiques équivalentes 0,20 €

Terrains de camping et caravaneage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes 0,20 €

Terrains de camping et caravaneage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance 0,20 €

4° Sont exonérés de la taxe de séjour :

Obligatoires :

- les enfants de moins de 13 ans
- les personnes exclusivement attachées aux malades, mutilés, blessés et malades du fait de la guerre
- les mineurs en vacances dans un centre de vacances collectifs d'enfants homologué (colonies de vacances)
- Les bénéficiaires des aides sociales (code de l'action sociale et des familles) personnes âgées qui bénéficient d'une aide à domicile : personnes handicapées, personnes en Centres pour handicapés adultes, personnes en Centres d'hébergement et de réinsertion sociale
- Les fonctionnaires et agents de l'Etat appelés temporairement dans une station

5° La taxe de séjour sera directement perçue par les logeurs pour être reversée dans les caisses du receveur au moins trois fois par an.

6° Chaque logeur est tenu de présenter un registre sur lequel seront mentionnés, à la date et dans l'ordre des perceptions effectuées le nombre de personne ayant séjourné dans l'établissement, le nombre de nuitées correspondantes, le montant de la taxe perçue ainsi que le cas échéant les motifs d'exonération ou de réduction

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒ Retour en Mairie le 31 OCT. 2014  
⇒ Publié ou affiché le 31 OCT. 2014

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Du **29 OCTOBRE 2014**

**DEL\_20141029\_03**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Tarif pour la journée  
brad'livres**

Étaient présents : M. David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à David THOMAS

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite le

La Ville de Trignac propose une journée "Brad'livres" le samedi 13 décembre 2014 qui consiste à vendre des livres de la médiathèque qui ne sont plus proposés aux abonnés. Plutôt que de mettre au pilon ces livres, ils seront proposés à 1 € l'ouvrage durant cette animation.

Le régisseur de la régie de recettes de la maison des rencontres encaissera les recettes liées à cette activité et reversera cette somme à la Trésorerie de Montoir de Bretagne.

Cette recette sera ensuite comptabilisée au compte n°7088 - Autres produits d'activités annexes sur le budget de la commune de Trignac.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter ce tarif unique pour cette journée unique.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter le tarif de 1 € l'ouvrage mis en vente lors de la journée "Brad'livres" le 13 décembre 2014.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

⇒Transmis à M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒Retour en Mairie le 31 OCT. 2014  
⇒Publié ou affiché le 31 OCT. 2014

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Du **29 OCTOBRE 2014**

**DEL\_20141029\_04**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur David PELON, Maire

**OBJET :**

**Commission communale  
des impôts directs**

Étaient présents : M. David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYTHON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaig PROCKTER à David THOMAS

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite le

L'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Aussi, convient-il à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission, outre le maire, ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, ce nombre étant porté à huit dans les communes de plus de 2 000 habitants.

Huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants seront désignés par les soins du Directeur des Services Fiscaux, sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil Municipal. Une liste de 32 noms doit être adressée à la Direction des Services Fiscaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** la liste de 32 noms jointe en annexe.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	7



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 5 NOV. 2014  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 5 NOV. 2014  
⇒ Retour en Mairie le - 5 NOV. 2014  
⇒ Publié ou affiché le - 5 NOV. 2014

**Renouvellement en 2014 de la Commission communale des impôts directs 2014**  
**Proposition de la commune de Trignac**

	NOM	Prénom	Commune	adresse	Date de naissance	TH	TF	CFE	Bois
<b>TITULAIRES</b>									
1	LACROIX	Cindy	Trignac	1 rue des Frères Perruche	01/12/1980	X	X		
2	FREHEL	Denise	Trignac	16 rue Charles Brunière	20/08/1946	X	X		
3	CHATAL	Géraldine	Trignac	15 rue du Stade	18/03/1977	X	X		
4	SAVIGNE	Jean-Louis	Trignac	Route de Loncé	09/12/1959	X	X		
5	SANSOUCY	Bernard	Trignac	26 rue Louis Labro	06/04/1939	X	X		
6	CONANEC	Michel	Trignac	7 rue du Stade	01/04/1961	X	X		
7	DESFAUDAIS	Maud	Trignac	73 route de Certé	27/12/1968	X	X		
8	STAL	Roland	Trignac	24 rue Pierre Brossolette	09/10/1963	X	X		
9	LE PLAY	Fabrice	Trignac	8 rue Voltaire		X	X		
10	STAL	Sandy	Trignac	57 route de Penhoët	11/11/1971	X			
11	LOUKILI	Jérôme	Trignac	7 rue Léo Lagrange	06/09/1971	X	X		
12	MAHE	Valérie	Trignac	35 rue de Bel Air	18/08/1968	X	X		
13	VEYLON	Gilbert	Trignac	30 route de Bert	29/07/1965	X	X		
14	HAREL	Sylvia	Trignac	1 rue Léonard de Vinci	30/07/1967	X			
15	GARNIER	Jean-Louis	Saint-Nazaire	50 rue Bois Savary	13/07/1950	X	X		
16	THOBIE	Isabelle	Saint-Nazaire	61 Route du Haut Rocher	28/12/1975	X	X		
<b>SUPPLEANTS</b>									
1	MOYON	Myriam	Trignac	3 rue des Grimaudières	30/11/1958	X	X		
2	PROCKTER	Gwennaïg	Trignac	2 rue Louis Labro	24/03/1984	X	X		
3	AMOSSE	Antoine	Trignac	3 rue Claude Monet	09/07/1986	X			
4	MAHE	Cyrille	Trignac	35 rue de Bel Air	04/03/1967	X	X		
5	BOUILLAND	Bernard	Trignac	1 impasse Albert Vinçon	16/12/1941	X	X		
6	ROUSSELET	Ludovic	Trignac	3 chemin de la Butte de Savine	20/09/1974	X	X		

7	THIEL	Viviane	Trignac	42 rue Jules Verne		01/04/1944	X	X	
8	THOMAS	Maurice	Trignac	75 rue Jules Auffret		25/10/1947	X	X	
9	LEGLAND	Guillaume	Trignac	23 rue du Docteur Guerlot		18/02/1982	X	X	
10	ARNOULD	Monique	Trignac	9 rue Auguste Renoir		21/07/1944	X	X	
11	POIRIER	Lydia	Trignac	24 rue Pierre Brossolette		25/05/1989	X	X	
12	ROUSSEL	Yann	Trignac	21 rue Joséphine Baker		25/01/1975	X	X	
13	PIQUET	Henri	Trignac	8 place Emmanuel Caux		26/11/1958	X	X	
14	BOURSE	Fabième	Trignac	44 route des Ormeaux		17/03/1970	X	X	
15	FRECHE	Philippe	Saint-Nazaire	15 bld Paul Perrin		16/09/1960	X	X	
16	CHEVALIER	Jean-Yves	Savenay	7 allée de la Sablière		06/07/1944	X	X	

TRIGNAC, le 29 octobre 2014



Le Maire,  
David PELON

A handwritten signature in black ink, appearing to read "DAVID PELON", is written across the circular stamp.

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Du **29 OCTOBRE 2014**

**DEL\_20141029\_05**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur David PELON, Maire

**OBJET :**

**Révision des tarifs des fluides et droit de place de l'aire d'accueil des gens du voyage de Tréfféac**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le et que la convocation avait été faite le

Monsieur le Maire présente les tarifs actuels qui sont appliqués à l'accueil des gens du voyage. Il n'y a pas eu d'augmentation en 2014.

A ce jour :

Edf : 0,18 €/kw

Eau : 3,60 € m 3

Droit de place 1€/jour /emplacement (1 emplacement = 2 places)

Afin d'avoir une cohérence sur le territoire de la CARENE, ces prix sont identiques à l'ensemble des aires d'accueil. L'augmentation prendra effet au 01 janvier 2015 sur toutes les communes concernées.

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les tarifs suivants :

- Edf : 0,19 € le kwh
- eau : 3,70 € le m3
- droit de place : 1,50 €/jour/emplacement

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'adopter les tarifs suivants au 1er janvier 2015

- Edf : 0,19 € le kwh
- eau : 3,70 € le m3
- droit de place : 1,50 €/jour/emplacement

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒Transmis à M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒Retour en Mairie le 31 OCT. 2014  
⇒Publié ou affiché le 31 OCT. 2014



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Du **29 OCTOBRE 2014**

**DEL\_20141029\_06**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Révision des redevances  
des logements  
communaux**

Étaient présents : M. David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaig PROCKTER à David THOMAS

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

Il est présenté au Conseil municipal la révision des loyers des logements communaux sur la commune de Trignac. Actuellement, nous avons 8 logements dont 6 occupés. En ce qui concerne les logements situés route des Ormeaux, le chauffage est collectif. Pour les autres, le chauffage est individuel et payé par le locataire. L'augmentation est en lien avec l'IR loyer (indice référence loyer) du 3ème trimestre de l'année N. Il est demandé au Conseil, son avis, sur les nouveaux loyers qui prendront effet au 01 janvier 2015.

	<i>Loyer Actuel</i>	<i>charges actuel</i>	<i>loyer total actuel</i>	<i>proposition loyer(+0,47%)</i>	<i>proposition charges</i>	<i>Participation chauffage</i>	<i>proposition loyer total</i>
3 rue Jean Jaurès	241,5	10,75	252,25	242,64	10,83	0	253,47
5 rue Jean Jaurès	353,15	10,75	363,9	354,81	10,83	0	365,64
13 rue Jean Jaurès	241,5	10,75	252,25	242,64	10,83	0	253,47
30 rue Marie Curie	241,5	10,75	252,25	242,64	10,83	0	253,47
38 rue Marie Curie	360,75	10,34	371,09	362,45	10,41	0	372,86
6 chemin des bécarrés	417,44	17,75	435,19	419,40	17,91	0	437,31
84 route des Ormeaux (T2)*	155,33	40,17	195,5	156,06	5,54	36,38	197,98
84 route des ormeaux (T4)*	441,15	72,9	514,05	443,22	9,95	66,15	519,32

\*T2 : dont 34,65 € de chauffage

\*T4 : dont 63 € de chauffage

Indice INSEE : 3 trimestre 0,47 %

Augmentation 5 % en 2014 pour chauffage, pourcentage reconduit pour 2015.

Les charges : Ordures ménagères calculées avec TF 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les tarifs ci-dessus qui prendront effet au 1er janvier 2015.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	4

*Pour extrait conforme,  
Le Maire,*



⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒ Retour en Mairie le 31 OCT. 2014  
⇒ Publié ou affiché le 31 OCT. 2014

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Du **29 OCTOBRE 2014**

**DEL\_20141029\_07**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELOU, Maire

OBJET :

**Loyer d'un garage  
communal**

Étaient présents : M. David PELOU – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYRON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaëg PROCKTER à David THOMAS

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un garage est disponible, situé proche du musée des oiseaux. Il n'y avait pas de tarif instauré. Il est demandé au Conseil son avis sur la possibilité ou non de le louer et de fixer un loyer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

- de proposer à une association trignacaise l'utilisation de ce garage situé près du musée des oiseaux, à titre gratuit (avantage en nature : 600 € par an)
- si aucune association n'est intéressée, de fixer le montant du loyer mensuel de ce garage communal à 50 €.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	3

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 4 NOV. 2014  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 4 NOV. 2014  
⇒ Retour en Mairie le - 4 NOV. 2014  
⇒ Publié ou affiché le - 4 NOV. 2014



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **29 OCTOBRE 2014**

**DEL\_20141029\_08**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Prévoyance  
évolution de l'assiette  
de calcul  
  
prise en compte du  
régime indemnitaire**

Étaient présents : M. David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYRON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaëg PROCKTER à David THOMAS

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

Par délibération du 26 octobre 2012, le Conseil Municipal de la Ville a décidé d'adhérer à la convention de participation proposée par le centre de gestion de Loire-Atlantique auprès du Groupement APRIONIS – COLLECTEAM IS.

L'adhésion est basée sur une cotisation mensuelle des agents prenant en compte comme assiette, le traitement brut et la NBI. La Ville a fait ce choix le 1er janvier 2013 compte tenu du nombre majoritaire d'agents ayant sur le précédent contrat choisi cette option de base.

Les représentants du personnel ont souhaité que la prévoyance prenne en compte le régime indemnitaire des agents. Une enquête auprès de tous les bénéficiaires a permis de constater que la quasi totalité des adhérents optait pour cette évolution.

Si un agent ne souhaite pas assurer le régime indemnitaire il pourra demander sous réserve du respect d'un préavis de 2 mois avant le 31 décembre de l'année en cours, la résiliation de son adhésion.

Les agents en arrêt maladie avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015 percevant des prestations, ne verront pas leur régime indemnitaire indemnisé au titre de l'incapacité en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

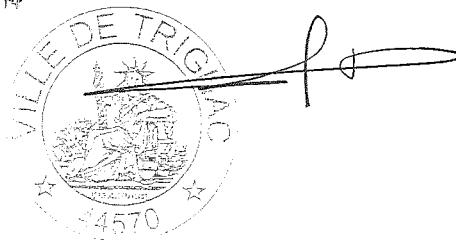
**DECIDE :**

- de prendre acte de la nouvelle assiette de calcul des cotisations qui prend en compte le traitement de base, la nouvelle bonification indiciaire et les primes et indemnités de l'agent.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette évolution.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

*Pour extrait conforme,  
Le Maire,*

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le **30 OCT. 2014**  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le **30 OCT. 2014**  
⇒ Retour en Mairie le **30 OCT. 2014**  
⇒ Publié ou affiché le **30 OCT. 2014**



Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Du **29 OCTOBRE 2014**

**DEL\_20141029\_09**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Convention avec la CARENE**

**Mise à disposition  
gratuite des libriels  
fournis par ADULLACT**

Étaient présents : M. David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYLON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à David THOMAS

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

La CARENE est adhérente à l'Association ADULLACT (Association des Développeurs et des Utilisateurs de Logiciels Libres pour l'Administration et les Collectivités Territoriales) qui intervient dans le domaine des logiciels libres.

A ce titre, elle bénéficie d'un certain nombre d'activités et notamment, dans le cadre de la dématérialisation des actes au contrôle de légalité, l'accès à la plateforme de télétransmission S<sup>2</sup>LOW. Cette dernière permet les échanges avec la Sous-Préfecture de Saint-Nazaire (contrôle de légalité).

La convention avec l'ADULLACT permet à la CARENE de faire bénéficier directement à des personnes morales désignées par la Communauté d'agglomération, des activités décrites dans la convention.

Il est donc proposé aux communes qui le désirent de bénéficier de ces activités, à titre gratuit. Ce dispositif est en vigueur depuis le 23 octobre 2008, date de la première délibération de la Ville de Trignac, autorisant la mise en place de ce partenariat.

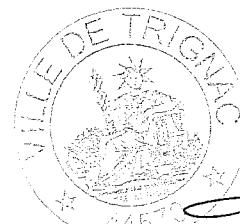
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver et d'autoriser le Maire à signer la convention permettant l'utilisation des libriels ADULLACT et de renouveler ce partenariat avec la CARENE pour une durée de 3 ans.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒Transmis à M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒Retour en Mairie le 31 OCT. 2014  
⇒Publié ou affiché le 31 OCT. 2014



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du      **29 OCTOBRE 2014**

**DEL\_20141029\_10**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur David PELON, Maire

**OBJET :**

**Marché public de fournitures d'équipement de protection individuelle (E.P.I.) pour la Ville de Saint-Nazaire et la Ville de Trignac – Coordonnateur Saint-Nazaire**

**Autorisation de signer la convention de groupement de commandes**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

Étaient présents : M. David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYRON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à David THOMAS

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Pour assurer le fonctionnement au quotidien de leurs services, la Ville de Saint-Nazaire et la Ville de Trignac, ont besoin d'acquérir divers équipements de protection individuelle pour leurs agents. Suite à la proposition conjointe de la Ville de Saint Nazaire, un projet de groupement de commandes pour l'achat de ces fournitures sera formalisé.

Celui-ci s'inscrit également dans la perspective d'obtenir des conditions de prix globalement plus avantageuses et il apparaît donc souhaitable de constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, entre la Ville de Saint-Nazaire et la Ville de Trignac.

La convention proposée désigne la Ville de Saint-Nazaire comme coordonnateur du groupement. A ce titre, celle-ci aura pour missions l'organisation de la procédure d'appel d'offres, la signature et notification des marchés ainsi que les opérations d'information et de publicité afférentes.

La Commission d'Appel d'Offres est celle de la Ville de Saint-Nazaire coordonnateur du groupement, conformément aux dispositions de l'article 8-VII-1° du Code des marchés publics.  
Une fois les marchés signés avec le ou les co-contractants, chaque entité membre exécutera et paiera ses marchés.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

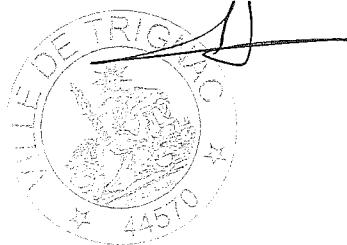
**DECIDE :**

- ⇒ d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes reprenant les principes ci-dessus définis, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.
- ⇒ d'autoriser la ville de Saint-Nazaire, coordonnateur de notre groupement de commandes, à signer les marchés au nom et pour le compte de notre commune.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	4

*Pour extrait conforme,  
Le Maire,*

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒ Retour en Mairie le 31 OCT. 2014  
⇒ Publié ou affiché le 31 OCT. 2014



Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **29 OCTOBRE 2014**

**DEL\_20141029\_11**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Convention de mise à  
disposition des agents  
des services de la ville  
pour assistance à la  
gestion des espaces  
publics  
communautaires**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

**Étaient présents :** M. David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYRON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**  
Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à David THOMAS

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il y a quelques mois, des rencontres ont été organisées entre la CARENE et différentes communes membres pour évoquer les modalités de gestion des espaces publics communautaires.

Le recours à une convention de mise à disposition de personnels des services techniques des communes pour le compte de la CARENE avait alors été évoqué afin de porter assistance à la CARENE pour l'exécution en régie de certaines prestations de gestion de ces espaces.

Les éléments constitutifs du projet de convention relatif à la commune de Trignac (projet convention, plan périmètre, cadre de calcul d'indemnisation, projet protocole de saisine et d'information) sont annexés à la présente.

Le projet de convention devra être soumis à l'approbation du Conseil Municipal préalablement à la saisine du Bureau Communautaire prévu en novembre 2014.

De manière synthétique, le projet de convention de La CARENE rappelle sa compétence en matière de zones d'aménagement concerté à vocation économique et de zones d'activités. Depuis 2003, plusieurs zones communales disposant de surfaces disponibles pour des implantations d'activités économiques ont été déclarées d'intérêt communautaire.

C'est le cas d'une partie de la zone d'activité de Grandchamps située sur le territoire de la Ville de Trignac, dont la concession a été transférée à la CARENE et dont les ouvrages ont été remis par la SELA.

La CARENE a reconnu d'intérêt communautaire, par délibération du 13 octobre 2009, la notion d'entretien et de gestion des espaces et ouvrages publics créés au sein des zones d'activités.

Les zones d'activités intègrent leur aménagement, entretien et gestion et celle des ouvrages créés ou repris, pour tous les équipements (réseaux eau potable, assainissement, voirie, et espaces verts), sauf les réseaux d'eau pluviale. En outre, s'agissant des voiries, ne sont pas d'intérêt communautaire les voies de transit structurantes, leurs giratoires et leurs accessoires de voirie (candélabres, espaces verts, trottoirs...) telles que définies dans le cadre de l'intérêt communautaire « voiries et parcs de stationnement ».

Par ailleurs, le boulevard de l'Atlantique a été déclaré d'intérêt communautaire et reclassé en voirie communautaire par délibération du Conseil communautaire en date du 28 octobre 2010. Ce dernier a un caractère d'entrée d'agglomération et de nombreux enjeux d'aménagement sont liés à cette voie notamment au regard du transport à haut niveau de service et son lien direct avec la zone d'activité de Grandchamps.

Comme le permet l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé que les services techniques de la commune de Trignac soient mis à disposition de la CARENE afin d'assurer certaines missions relatives à l'entretien de cette zone dans un objectif de valorisation et de maintien de la qualité des aménagements effectués.

La convention sera rendue exécutoire pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois après délibération des deux entités.

### Nature des missions confiées dans le cadre de la mise à disposition

#### I - Entretien et Maintenance du réseau d'Eclairage Public.

L'intervention des services de la Ville mis à disposition pour l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage public concerne le secteur à vocation économique de la ZAC de Grandchamps. Considérant les dispositions particulières de la mise en sécurité des chantiers sur le Boulevard de l'Atlantique (depuis la sortie Nord du rond-point d'Herbins jusqu'à l'échangeur de Certé), la CARENE y assurera l'entretien et la maintenance de l'éclairage public par d'autres moyens.

Les installations implantées sur le domaine appartenant à la CARENE seront prises en compte par les services de la Ville, selon les modalités suivantes :

La mission confiée est la maintenance courante des installations (changement systématique des lampes, contrôle et entretien périodique, remplacement ponctuel de lampes ou appareillages entre deux changements systématiques, en cas de besoin).

Afin de permettre aux services de la Ville mis à disposition de remplir les missions ci-dessus décrites, la CARENE s'engage à remettre tous les éléments de récolement et de description technique des ouvrages et du réseau en sa possession.

Les missions de maintenance susmentionnées seront remboursées selon des modalités pré-définies.

#### II - Propreté Urbaine :

Les services de la Ville mis à disposition assureront pour le compte de la CARENE le vidage des corbeilles sur les voies de la ZAC de Grandchamps et du boulevard de l'Atlantique.

Les prestations de propreté urbaine complémentaires telles que le balayage mécanique et le ramassage de détritus sur les voies et accessoires seront prises en charge par la CARENE par sollicitation d'interventions d'entreprises privées.

Les missions de propreté susmentionnées seront réalisées à titre gracieux.

### III - Sécurisation de la voirie.

L'intervention des services de la Ville mis à disposition pour la sécurisation de la voirie concerne la ZAC de Grandchamps et le Boulevard de l'atlantique suivant des périmètres pré-définis

La Ville assurera une mission de sécurisation du domaine public et de tous ses accessoires, comprenant notamment la possibilité de recours à une astreinte 24H/24H selon les modalités habituelles pratiquées à la Ville de Trignac.

Cette mission comprend, la mobilisation et la mise en œuvre de tous moyens appropriés pour le signalement, la protection ou la suppression de risques particuliers pour les usagers suite à tout désordre ou incident survenu et signalé sur le domaine public.

L'intervention des services de la ville ne concerne pas la signalisation spécifique aux ZAC ainsi que l'entretien du mobilier urbain.

Les interventions des services de la Ville mis à disposition pour sécurisation de domaine public peuvent survenir soit :

- Sur sollicitation directe de la CARENE qui assure la surveillance de son domaine et peut demander à ce titre l'intervention des services de la ville pour mise en place des mesures de protection et/ou de signalement de danger ou désordre particulier pour la sécurité publique.
- Sur mobilisation de l'astreinte de sécurisation du domaine public mise en œuvre les soirs (en dehors des horaires de travail) et week-end (samedi et dimanche) selon les modalités habituelles pratiquées à la Ville de Trignac quelle qu'en soit l'origine.

Les missions de sécurisation de voirie susmentionnées seront réalisées à titre gracieux.

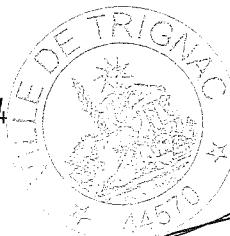
LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents de la direction des services techniques de la ville de Trignac pour l'entretien de certaines voies communautaires de la CARENE et leurs accessoires.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	4

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒ Retour en Mairie le 31 OCT. 2014  
⇒ Publié ou affiché le 31 OCT. 2014



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Du **29 OCTOBRE 2014**

**DEL\_20141029\_11**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur David PELON, Maire

OBJET :

**Convention de mise à  
disposition des agents  
des services de la ville  
pour assistance à la  
gestion des espaces  
publics  
communautaires**

Étaient présents : M. David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYRON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à David THOMAS

Absents :

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

Il y a quelques mois, des rencontres ont été organisées entre la CARENE et différentes communes membres pour évoquer les modalités de gestion des espaces publics communautaires.

Le recours à une convention de mise à disposition de personnels des services techniques des communes pour le compte de la CARENE avait alors été évoqué afin de porter assistance à la CARENE pour l'exécution en régie de certaines prestations de gestion de ces espaces.

Les éléments constitutifs du projet de convention relatif à la commune de Trignac (projet convention, plan périmètre, cadre de calcul d'indemnisation, projet protocole de saisine et d'information) sont annexés à la présente.

Le projet de convention devra être soumis à l'approbation du Conseil Municipal préalablement à la saisine du Bureau Communautaire prévu en novembre 2014.

De manière synthétique, le projet de convention de La CARENE rappelle sa compétence en matière de zones d'aménagement concerté à vocation économique et de zones d'activités. Depuis 2003, plusieurs zones communales disposant de surfaces disponibles pour des implantations d'activités économiques ont été déclarées d'intérêt communautaire.

C'est le cas d'une partie de la zone d'activité de Grandchamps située sur le territoire de la Ville de Trignac, dont la concession a été transférée à la CARENE et dont les ouvrages ont été remis par la SELA.

La CARENE a reconnu d'intérêt communautaire, par délibération du 13 octobre 2009, la notion d'entretien et de gestion des espaces et ouvrages publics créés au sein des zones d'activités.

Les zones d'activités intègrent leur aménagement, entretien et gestion et celle des ouvrages créés ou repris, pour tous les équipements (réseaux eau potable, assainissement, voirie, et espaces verts), sauf les réseaux d'eau pluviale. En outre, s'agissant des voiries, ne sont pas d'intérêt communautaire les voies de transit structurantes, leurs giratoires et leurs accessoires de voirie (candélabres, espaces verts, trottoirs...) telles que définies dans le cadre de l'intérêt communautaire « voiries et parcs de stationnement ».

Par ailleurs, le boulevard de l'Atlantique a été déclaré d'intérêt communautaire et reclassé en voirie communautaire par délibération du Conseil communautaire en date du 28 octobre 2010. Ce dernier a un caractère d'entrée d'agglomération et de nombreux enjeux d'aménagement sont liés à cette voie notamment au regard du transport à haut niveau de service et son lien direct avec la zone d'activité de Grandchamps.

Comme le permet l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé que les services techniques de la commune de Trignac soient mis à disposition de la CARENE afin d'assurer certaines missions relatives à l'entretien de cette zone dans un objectif de valorisation et de maintien de la qualité des aménagements effectués.

La convention sera rendue exécutoire pour une durée de 1 an renouvelable 2 fois après délibération des deux entités.

### **Nature des missions confiées dans le cadre de la mise à disposition**

#### **I - Entretien et Maintenance du réseau d'Eclairage Public.**

L'intervention des services de la Ville mis à disposition pour l'entretien et la maintenance du réseau d'éclairage public concerne le secteur à vocation économique de la ZAC de Grandchamps. Considérant les dispositions particulières de la mise en sécurité des chantiers sur le Boulevard de l'Atlantique (depuis la sortie Nord du rond-point d'Herbins jusqu'à l'échangeur de Certé), la CARENE y assurera l'entretien et la maintenance de l'éclairage public par d'autres moyens.

Les installations implantées sur le domaine appartenant à la CARENE seront prises en compte par les services de la Ville, selon les modalités suivantes :

La mission confiée est la maintenance courante des installations (changement systématique des lampes, contrôle et entretien périodique, remplacement ponctuel de lampes ou appareillages entre deux changements systématiques, en cas de besoin).

Afin de permettre aux services de la Ville mis à disposition de remplir les missions ci-dessus décrites, la CARENE s'engage à remettre tous les éléments de récolement et de description technique des ouvrages et du réseau en sa possession.

Les missions de maintenance susmentionnées seront remboursées selon des modalités pré-définies.

#### **II - Propreté Urbaine :**

Les services de la Ville mis à disposition assureront pour le compte de la CARENE le vidage des corbeilles sur les voies de la ZAC de Grandchamps et du boulevard de l'Atlantique.

Les prestations de propreté urbaine complémentaires telles que le balayage mécanique et le ramassage de détritus sur les voies et accessoires seront prises en charge par la CARENE par sollicitation d'interventions d'entreprises privées.

Les missions de propreté susmentionnées seront réalisées à titre gracieux.

### III - Sécurisation de la voirie.

L'intervention des services de la Ville mis à disposition pour la sécurisation de la voirie concerne la ZAC de Grandchamps et le Boulevard de l'atlantique suivant des périmètres pré-définis

La Ville assurera une mission de sécurisation du domaine public et de tous ses accessoires, comprenant notamment la possibilité de recours à une astreinte 24H/24H selon les modalités habituelles pratiquées à la Ville de Trignac.

Cette mission comprend, la mobilisation et la mise en œuvre de tous moyens appropriés pour le signalement, la protection ou la suppression de risques particuliers pour les usagers suite à tout désordre ou incident survenu et signalé sur le domaine public.

L'intervention des services de la ville ne concerne pas la signalisation spécifique aux ZAC ainsi que l'entretien du mobilier urbain.

Les interventions des services de la Ville mis à disposition pour sécurisation de domaine public peuvent survenir soit :

- Sur sollicitation directe de la CARENE qui assure la surveillance de son domaine et peut demander à ce titre l'intervention des services de la ville pour mise en place des mesures de protection et/ou de signalement de danger ou désordre particulier pour la sécurité publique.
- Sur mobilisation de l'astreinte de sécurisation du domaine public mise en œuvre les soirs (en dehors des horaires de travail) et week-end (samedi et dimanche) selon les modalités habituelles pratiquées à la Ville de Trignac quelle qu'en soit l'origine.

Les missions de sécurisation de voirie susmentionnées seront réalisées à titre gracieux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des agents de la direction des services techniques de la ville de Trignac pour l'entretien de certaines voies communautaires de la CARENE et leurs accessoires.

Voix pour	25
Voix contre	0
Abstentions	4

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒ Retour en Mairie le 31 OCT. 2014  
⇒ Publié ou affiché le 31 OCT. 2014



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Du 29 OCTOBRE 2014

**DEL\_20141029\_12**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David PELON, Maire

**OBJET :**

**Lutte contre le frelon  
asiatique**

**attribution de  
subventions aux  
propriétaires privés pour  
la destruction de nids**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le

Et que la convocation avait été faite le

Étaient présents : M. David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYRON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à David THOMAS

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Depuis 2014, sont apparus de manière importante, des nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune de TRIGNAC. Conformément aux dispositions réglementaires et sur déclarations de propriétaires, les nids seront répertoriés et à chaque fois une fiche de signalement sera adressée à la sous-préfecture.

Si la lutte contre le frelon asiatique n'est pas à ce jour exigée en matière de santé publique, et on peut le regretter, elle revêt en revanche une grande importance écologique au regard des dégâts produits (notamment sur des populations d'abeilles) et la rapidité de développement de l'espèce ainsi que ses capacités d'adaptation.

C'est la raison pour laquelle la ville de TRIGNAC souhaite s'engager dans une démarche de destruction systématique des nids de frelons asiatiques sur les propriétés.

Sur le domaine appartenant aux propriétaires privés et pour les inciter à faire de même, il est proposé d'accorder une subvention d'un montant forfaitaire de 100 € par destruction de nid. Celle-ci sera versée, au regard des justificatifs attestant de la réalisation de l'opération par une entreprise agréée.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'approuver le principe de l'attribution de subvention aux propriétaires privés pour la destruction des nids de frelons asiatiques et d'accorder une subvention d'un montant forfaitaire de 100 € du coût de destruction par nid effectuée par une entreprise agréée.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le - 4 NOV. 2014  
⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le - 4 NOV. 2014  
⇒ Retour en Mairie le - 4 NOV. 2014  
⇒ Publié ou affiché le - 4 NOV. 2014



Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Montoir-de-Bretagne

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre  
de conseillers en  
exercice  
de présents  
de votants

29
27
29

Du **29 OCTOBRE 2014**

**DEL\_20141029\_13**

L'an deux mille quatorze, le vingt neuf octobre  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Monsieur David PELON, Maire

**OBJET :**

**Actualisation des  
données chiffrées pour la  
répartition des dotations  
d'Etat**

**Longueur de voirie  
communale au 1er  
janvier 2014.**

Étaient présents : M. David PELON – Tiphaine DAVID – Antoine AMOSSE – Lydia POIRIER – Henri PIQUET – Françoise HAFFRAY – Jean GALI – Cécile NICOLAS – Michel CONANEC – Florence JOUAN – Jean-Claude FREHEL – Yvon DAVID – Christiane GREGOIRE – Roland STAL – Sylvia HAREL – Yann ROUSSEL – David THOMAS – Hélène VEYRON – Jacques VERRIELE – Cécile CHEDEAU – Sabine MAHE – Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Gilles BRIAND – Michèle ROUE – Raymond LE DAHERON – Marie-Hélène SIMON

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :  
Fabienne RAGAUD à Jean-Claude FREHEL – Gwennaïg PROCKTER à David THOMAS

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, Mme Françoise HAFFRAY a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite le

Dans le cadre de la préparation de la répartition des dotations financières de l'Etat aux collectivités territoriales au titre de l'année 2015, la commune a été amenée à actualiser les données relatives à la longueur des voiries classées dans le domaine communal.

Par arrêté municipal n° 242.14 232 VOIRIE\_2014-10-10 un récapitulatif des intégrations de voies entre 2001 et 2014 a été produit, il convient de le faire valider par l'assemblée délibérante.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

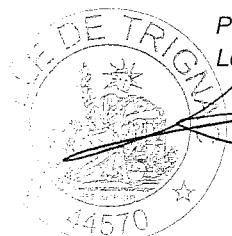
Après en avoir délibéré,

**ADOPTE** le récapitulatif des intégrations de voies entre 2001 et 2014.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0

⇒Transmis à M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒Reçu par M. le Sous-Préfet le 31 OCT. 2014  
⇒Retour en Mairie le 31 OCT. 2014  
⇒Publié ou affiché le 31 OCT. 2014

*Pour extrait conforme,  
Le Maire,*



14570

DEPARTEMENT
LOIRE ATLANTIQUE
CANTON
MONTOIR DE BRETAGNE
COMMUNE
<b>TRIGNAC</b>

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Liberté – Egalité – Fraternité

**ARRETE DU MAIRE**

Le Maire de la Ville de TRIGNAC,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la demande d'actualisation des données chiffrées utilisées pour la répartition des dotations financières de l'Etat – longueur de la voirie communale au 1<sup>er</sup> janvier 2014

VU l'arrêté municipal n° 1843.01 du 02 octobre 2001 fixant le kilométrage de voirie communale à 45.390 km la longueur des chemins ruraux à 23.400 km correspondant à 15.200 km revêtus et 8.200 km non revêtus.

**ARRETE****ARTICLE 1<sup>ER</sup> :**

Différents lotissements ou ZAC sous maîtrise d'ouvrage ville de TRIGNAC ont été ouverts et les voiries intégrées dans le domaine communal :

**Recensement des longueurs de la voirie communale**

NOM - LIEU		Longueur voirie
ZAC ATTITUDE (année 2001)	Rue des Fondeurs	680 ml
ZAC de GRANDCHAMPS (année 2001)	Rue Georges Brassens	460 ml
	Rue Barbara	410 ml
	Rue Jacques Brel	360 ml
	Rue Edith Piaf	340 ml
	Rue Mouloudji	160 ml
ZAC de GRANDCHAMPS (année 2003)	Rue Serge Gainsbourg	90 ml
	Rue Joséphine Baker	210 ml
	Rue Michel Berger	70 ml
	Allée Yves Montand	130 ml
	Impasse Boris Vian	50 ml
	Allée Guy Mocquet (année 2001)	40 ml
Patio Camille Claudel	Rue Camille Claudel	10 ml
	Allée César (année 2005)	55 ml
	Allée Léonard de Vinci (année 2005)	60 ml
ZAC de la Butte de Savine (année 2005)	Allée Albert Camus	410 ml
	Allée Françoise Dolto	120 ml
	Allée Colctte	180 ml
	Impasse des Grenouillères (année 2009)	40 ml
	Allée Serge Reggiani (année 2009)	120 ml
	Allée Edouard Vigneron (année 2011)	50 ml
	RN 471 devenue Boulevard de l'Atlantique (année 2012) (transfert Etat vers Ville)	1800 ml
ZAC Certé Océane Acacias (année	Rue du Normandie	350 ml

2013 – 1 <sup>ère</sup> phase)	Rue Jean Bart Rue Marie Thérèse Eyquem	200 ml 240 ml
Echangeur de Treffeaç (transfert domaine Etat vers Commune (année 2013))		480 ml
Allée Aimé et Eugène Judic (année 2014)		190 ml
<b>Total</b>		<b>7305 ml</b>

**ARTICLE 2 :**

Le kilométrage de la voirie communale est ainsi porté à 52.695 km

**ARTICLE 3 :**

La longueur des chemins ruraux reste inchangée à 23.400 km correspondant à 15.200 km revêtus et 8.200 km non revêtus

**ARTICLE 4 :**

La direction Générale des Services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié et notifié aux intéressés et dont une ampliation sera remise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint Nazaire.

Fait à Trignac, le 09 octobre 2014

Le Maire  
M. PELON David

